

## LE CERTIFICAT CLÉA : MODE D'EMPLOI



### CLÉA c'est quoi ?

Une certification interprofessionnelle reconnue par France Compétences\*

Qui permet aux agents territoriaux de faire reconnaître leurs connaissances, leurs compétences techniques et relationnelles et leur capacité à évoluer.

Les 7 domaines de compétences professionnelles certifiées par CLÉA :

- Communiquer en français
  - Calculer, raisonner
  - Utiliser un ordinateur
  - Travailler en équipe
  - Travailler en autonomie
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Maîtriser les règles de base en hygiène, sécurité, environnement

*\*enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences*



## CLéA, c'est pour qui ?

Chacun peut prétendre à la certification CLéA, quel que soit son statut, sa qualification ou son expérience professionnelle.

La certification CLéA est particulièrement destinée aux personnes peu qualifiées, ou sans diplôme.

Les personnes, ayant suivi un parcours de renforcement des compétences de base, peuvent également obtenir la certification CLéA.



## CLéA, à quoi ça sert ?

Pour les employeurs

- Avoir des repères reconnus sur la maîtrise des compétences de base, et communs à l'ensemble des filières professionnelles
- Garantir l'adaptabilité des agents aux évolutions des postes de travail tout au long de leur carrière professionnelle, et anticiper les reclassements
- Accompagner les directions RH dans la gestion des emplois et des parcours professionnels de leurs agents, notamment sur les postes à risque d'usure professionnelle

Pour les agents

- Valoriser son expérience professionnelle et reprendre confiance en soi
- Faire reconnaître ses connaissances, ses compétences techniques et relationnelles par une certification inscrite au Répertoire Spécifique de France Compétences
- Faciliter son évolution professionnelle et accéder à des formations qualifiantes

## CLÉA, un parcours en 5 étapes

### ① Information

Après de sa DRH et de la délégation du CNFPT

### ② Evaluation préalable des acquis et détermination des points forts

Cette étape permet de vous positionner sur les 7 domaines de CLÉA.

Cette étape n'est ni un examen ni une épreuve.

Elle comprend 3 entretiens individuels et 2 mises en situation.

### ③ Parcours de formation individualisé

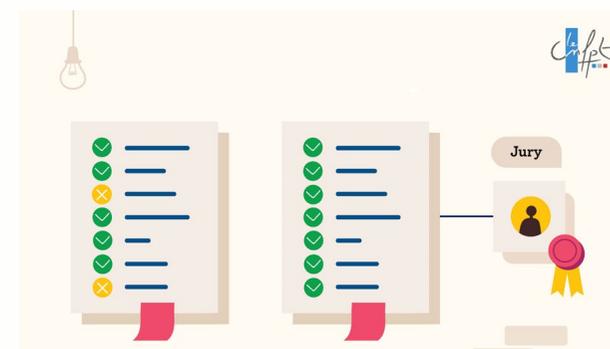
Selon vos besoins à l'issue de l'évaluation, des formations peuvent vous être proposées. Par la suite, une nouvelle évaluation est réalisée portant uniquement sur les compétences approfondies en formation.

### ④ Validation par un jury paritaire

Le jury est composé de 10 membres du conseil d'administration du CNFPT.

### ⑤ Obtention du certificat

Une fois la certification validée par le jury qui atteste de la maîtrise des 7 domaines, le certificat vous est envoyé !



## Vous souhaitez en savoir plus ?

Rendez-vous sur le site Certificat CLÉA [www.certificat-clea.fr](http://www.certificat-clea.fr) qui propose des témoignages, un quiz qui vous donnera une idée de ce que représente la certification et d'autres informations.

Contactez la délégation CNFPT de votre territoire et votre référent CLÉA.